

Choisir de parrainer un filleul pour assurer la transmission du patrimoine forestier :

Dans le n°87 de Forêts privées de la Loire, Jacques-Régis Descours a écrit son « Mot de Fransylva » sur la nécessité d'intégrer les jeunes générations dans la gestion forestière. Et ce n'est pas si simple. L'éloignement géographique, les occupations personnelles et professionnelles le manque de connaissance forestière rendent la tâche plus difficile. Et c'est sans compter le temps long qui caractérise la forêt et qui fait souvent que si la première génération plante : c'est la forêt du grand-père, c'est souvent la troisième qui récolte. On l'a tous vérifié.

Dans les groupements, les administrateurs sont contactés régulièrement pas des adhérents en plein questionnement après une succession dont ils ne maîtrisent pas toujours les règles. Ils ont souvent entendu que les parcelles étaient assurées pour la responsabilité civile. Le projet de Fransylva Loire est de mettre en place une organisation pour fédérer la jeune génération. Aucun doute sur le fait que, pour nous qui sommes dans le milieu forestier, les objectifs et les motivations des plus jeunes ne sont pas forcément les mêmes et les moyens de communication à développer sont différents.

Pour cette organisation, nous avons besoin d'enregistrer les premiers adhérents « jeunes » et c'est pour cela que nous sollicitons l'aide de tous les adhérents pour lancer notre opération parrainage auprès des enfants des adhérents ou de leurs connaissances pour constituer le réseau qui doit permettre la communication des informations forestières dans tous les domaines qui gravitent autour de la forêt : forêt de production, environnement de protection, espace de biodiversité, espace de loisirs de plein air.

Nous vous proposerons donc à l'occasion du renouvellement de votre adhésion aux différents groupements une option de parrainage que vous choisirez ou pas. Le parrainage se traduit par une adhésion augmentée d'une somme de 10 € par filleul(e) qui va permettre aux groupements d'envoyer aux futurs adhérents, dont vous nous aurez donné les liens afin de les contacter, pour l'année 2026 : les 4 numéros de Forestiers Privés de la Loire et les 4 numéros de Parlons forêts du CNPF. De plus, ils seront invités aux réunions organisées par les groupements et par le CNPF et pourront participer à des FOGEFOR. Nous comptons sur vous pour « planter » les futurs forestiers de la Loire.

Vous pouvez relire dans la revue n°89 de Forêts privées de la Loire, de décembre 2024, trois témoignages sur la participation des jeunes dans les formations qui sont proposées dans les groupements de la Loire et ailleurs.